



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique



Le mot du Président

Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'AISNE (A.A.P.P.M.A.) pour l'année 2024. Rendu obligatoire par nos statuts, il recense les actions menées dans le domaine halieutique mais aussi pour la protection du milieu aquatique et de la faune sauvage. En Parcourant ce document vous pourrez constater que les interventions sont multiples, elles sont principalement effectuées par les techniciens de la Fédération qui n'ont pas le temps de se « tourner les pouces ». Encore une fois je les remercie pour leur compétence et leur travail au quotidien. Merci aussi aux financeurs qui nous soutiennent dans nos multiples actions, tout cela pour que la pêche vive dans notre Département et que nos rivières et plans d'eau restent propres.

Bonne lecture

Pierre BOURGEOIS,
Président de la Fédération

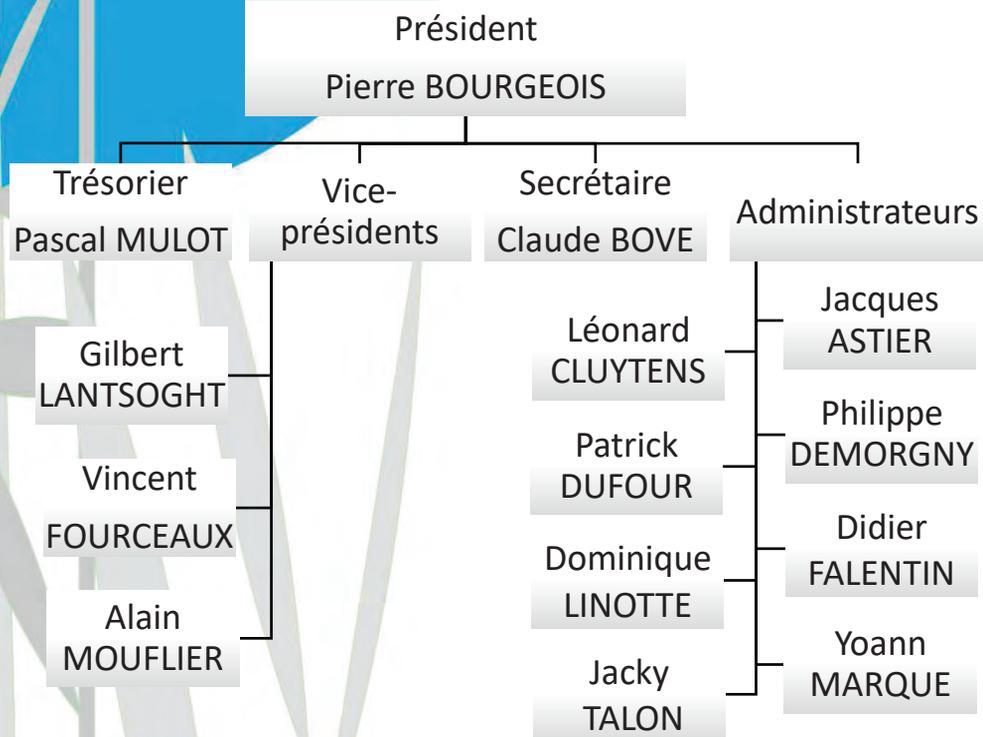
- 1 Généralités
- 2 Conservation
- 3 Restauration
- 4 Sensibilisation
- 5 Loisir Pêche
- 6 Communication
- 7 Garderie
- 8 Divers



Pêche
attitude



GENERALITES



Composition des commissions fédérales

Thématique	Elu référent	Membres (le président est membre de droit des commissions)
Finances	Pascal MULOT	Vincent FOURCEAUX, Gilbert LANTSOGHT, Dominique LINOTTE, Jacky TALON
Juridique	Claude BOVE	Jacques ASTIER, Yoann MARQUE, Pascal MULOT, Jacky TALON
Loisir Pêche	Alain MOUFLIER	Jacques ASTIER, Claude BOVE, Didier FALENTIN, Gilbert LANTSOGHT, Yoann MARQUE
Milieux aquatiques	Vincent FOURCEAUX	Jacques ASTIER, Léonard CLUYTENS, Philippe DEMORGNY
Communication	Pierre BOURGEOIS	Léonard CLUYTENS, Vincent FOURCEAUX, Gilbert LANTSOGHT, Yoann MARQUE



Martin DUNTZE, directeur

- Coordination de l'équipe salariée
 - Représentation de la Fédération à l'extérieur
 - Suivi des dossiers techniques et juridiques
 - Participation à l'organisation des réunions statutaires (assemblée générale, conseils d'administration, commissions thématiques...)
 - Montage des dossiers de demande de subvention
 - Participation aux actions fédérales (suivis scientifiques, manifestations...)
- Contact : mduntze@peche02.fr

Romain MARLOT, responsable technique (départ le 31/10/24)

- Coordination des travaux et interventions en milieux naturels
 - Conduite de missions techniques (études, suivis piscicoles,...) appliquées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et leur valorisation
 - Représentation de la structure dans les organisations extérieures
 - Avis techniques et suivis des atteintes aux milieux
 - Gestion du site de la Vatroye
 - Participation aux actions fédérales
- Contact : rmarlot@peche02.fr



Antoine MIERRAL, responsable développement

- Mise en œuvre de la stratégie départementale de développement du loisir pêche
 - Conception, organisation et réalisation d'animations relatives au loisir pêche et à la sensibilisation aux milieux aquatiques
 - Elaboration de différents supports de communication
 - Montage de dossiers de subvention puis suivi et mise en œuvre de l'action
 - Participations aux actions fédérales (suivis scientifiques, entretien de milieux, manifestations...)
- Contact : amierral@peche02.fr

Emmanuelle CHEVALLIER, chargée d'études

- Conception et réalisation d'études scientifiques et techniques concernant la vie et l'environnement piscicole
 - Création et tenue de bases de données et cartographies
 - Valorisation des données acquises par la conduite de conférences, la rédaction d'articles scientifiques ou de vulgarisation, la création de supports papiers et digitaux
 - Création de sites Internet
 - Participations aux actions fédérales (suivis scientifiques, entretien de milieux, manifestations...)
- Contact : echevallier@peche02.fr



Anthony FASQUEL, responsable garderie

- Organiser, encadrer et réaliser les actions de police de la pêche des SAPL dans le département de l'Aisne
 - Animer et renforcer le réseau de garderie dans le département
- Assurer le contact avec les partenaires institutionnels concernés (parquets, Gendarmerie, OFB...)
- Former et encadrer les GPP (formation initiale, formation continue, aide à la rédaction des procédures...).
- Monter les dossiers d'assermentation des GPP des AAPPMA et suivre leur traitement en lien avec la DDT.
- Gestion de la pisciculture extensive fédérale
Contact : afasquel@peche02.fr



Adrien ELLEBOODE, technicien

- Gestion, entretien et réparation du parc matériel
- Entretien des étangs fédéraux
- Entretien des parcours de pêche
- Actions de garderie
- Participation aux actions fédérales (suivis scientifiques, manifestations...)
- Gestion de la pisciculture extensive fédérale
Contact : aelleboode@peche02.fr

Céline PHILIPPOT, secrétaire-comptable

- Accueil, standard téléphonique, gestion du courrier,
- Cartes de pêche (vente, suivi administratif des commandes, litiges...), gestion des produits pêche (réservoir de Travecy et Lac de l'Ailette),
 - Relation avec les AAPPMA (subventions, gestion pêcheurs sur cartedepeche.fr, administratif),
 - Préparation de l'assemblée générale, des réunions du conseil d'administration,
- Comptabilité, amortissements, gestion trésorerie, suivi factures,
 - Suivi administratif des fiches de paies, congés, plannings,
Contact : cphilippot@peche02.fr



Christelle LIZE, secrétaire

- Accueil, standard téléphonique, accueil physique
- Courriers divers, suivi administratif des PV pêche (courriers aux contrevenants et aux divers Procureurs), réponses mails, envoi bulletins d'informations concernant la Fédération, envoi invitations à l'Assemblée Générale
- Délivrance de cartes de pêche
- Informer et conseiller les AAPPMA (accompagnement pour les modifications statutaires, les comptes-rendus d'activité...)
- Prise de contact avec l'administration de tutelle (suivi des agréments, élections des AAPPMA,...)

Contact : clize@peche02.fr



La vie fédérale

Les orientations politiques de la Fédération sont définies et décidées par le Conseil d'Administration fédéral qui s'appuie sur un travail réalisé par différentes commissions thématiques avec l'appui de l'équipe salariée

Conseil d'administration

5 réunions de conseil
d'administration en 2024
27 délibérations adoptées

Bureau

2 réunions de bureau
Gestion du personnel

Commission finances

4 réunions de travail
Préparation des budgets,
validation des comptes, contrôle
de la comptabilité des AAPPMA

Commission loisir pêche

2 réunions de travail
Travaux plans d'eau fédéraux,
Labellisation Canivet, Ateliers Pêche
Nature, Junior Fishing Tour

Formation AAPPMA

Courant 2024, la Fédération a proposé une formation aux bénévoles des AAPPMA sur l'utilisation du « back office » du site cartedepeche.fr (gestion compte dépositaire, mailing adhérents, trésorerie...). En complément, deux guides ont aussi été rédigés et proposés aux 64 AAPPMA du département.

Commission communication

Réflexion relative à l'élaboration de la stratégie de communication, lancement de l'élaboration d'un plan de communication via un prestataire

Commission milieu

1 réunion de travail
Cormorans, alevinage 1^{ère} catégorie, travaux de restauration, atlas piscicole départemental

Commission juridique

1 réunion de travail et 3 journées de formation proposées aux GPP
Bilan garderie, situation de l'AAPPMA de Tergnier, veille réglementaire

Commission hangar

Dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment pour le stockage du matériel technique, la commission a suivi la réalisation des travaux d'aménagement intérieur du bâtiment

Représentation extérieure de la Fédération

Les administrateurs de la Fédération sont présents dans différentes instances pour défendre les intérêts de pêcheurs et des milieux aquatiques du département : commissions préfectorales, Unions de bassin (Artois-Picardie et Seine-Normandie), Agence de l'Eau Seine-Normandie (comité de bassin), SEINORMIGR, Association régionale des Hauts-de-France, Union Réciprocaire du Nord-Est)...

En 2024, les élus fédéraux ont assisté à plus de 50 réunions représentant près de 200 heures de bénévolat

En complément de ces différentes réunions et commissions, les administrateurs animent les réunions de secteur annuelles regroupant les 64 AAPPMA du département réparties en 5 secteurs (Sud, Vallée de l'Aisne, Centre, Nord et 1^{ère} catégorie). Ces réunions permettent aux AAPPMA d'échanger sur les problématiques rencontrées localement.



Gestion administrative et financière

Pour mener à bien ses missions, la Fédération effectue un grand nombre de tâches « statutaires », difficilement illustrables et/ou descriptibles par des chiffres, mais qui sont très chronophages et indispensables à son bon fonctionnement.

Gestion administrative

- Accueil (standard téléphonique, accueil physique...)
- Secrétariat (courriers divers, suivi administratif des PV pêche...)
- Délivrance des cartes de pêche
- Information et conseils auprès des AAPPMA (accompagnement pour les modifications statutaires, les comptes-rendus d'activité...)
- Lien avec l'administration de tutelle (suivi des agréments, élections des AAPPMA,...)
- Organisation et suivi des réunions statutaires
- Etc.



- Comptabilité de la Fédération (budget prévisionnel, saisie des écritures comptables, clôture des comptes...)
- Suivi financier (dépenses, facturation...)
- Ventilation des cotisations des cartes de pêche en lien avec la FNPF
- Etc.

Gestion financière

- 42 factures émises par la Fédération
- 622 factures payées par la Fédération
- 702 cartes de pêche imprimées au siège de la Fédération

Gestion du personnel

- Gestion des plannings et des congés
- Tenue des registres sociaux
- Relation avec l'opérateur de compétence (OPCO) pour la formation des salariés
- Suivi des paies en lien avec le cabinet en charge des fiches de paie
- Etc



Effectifs 2024

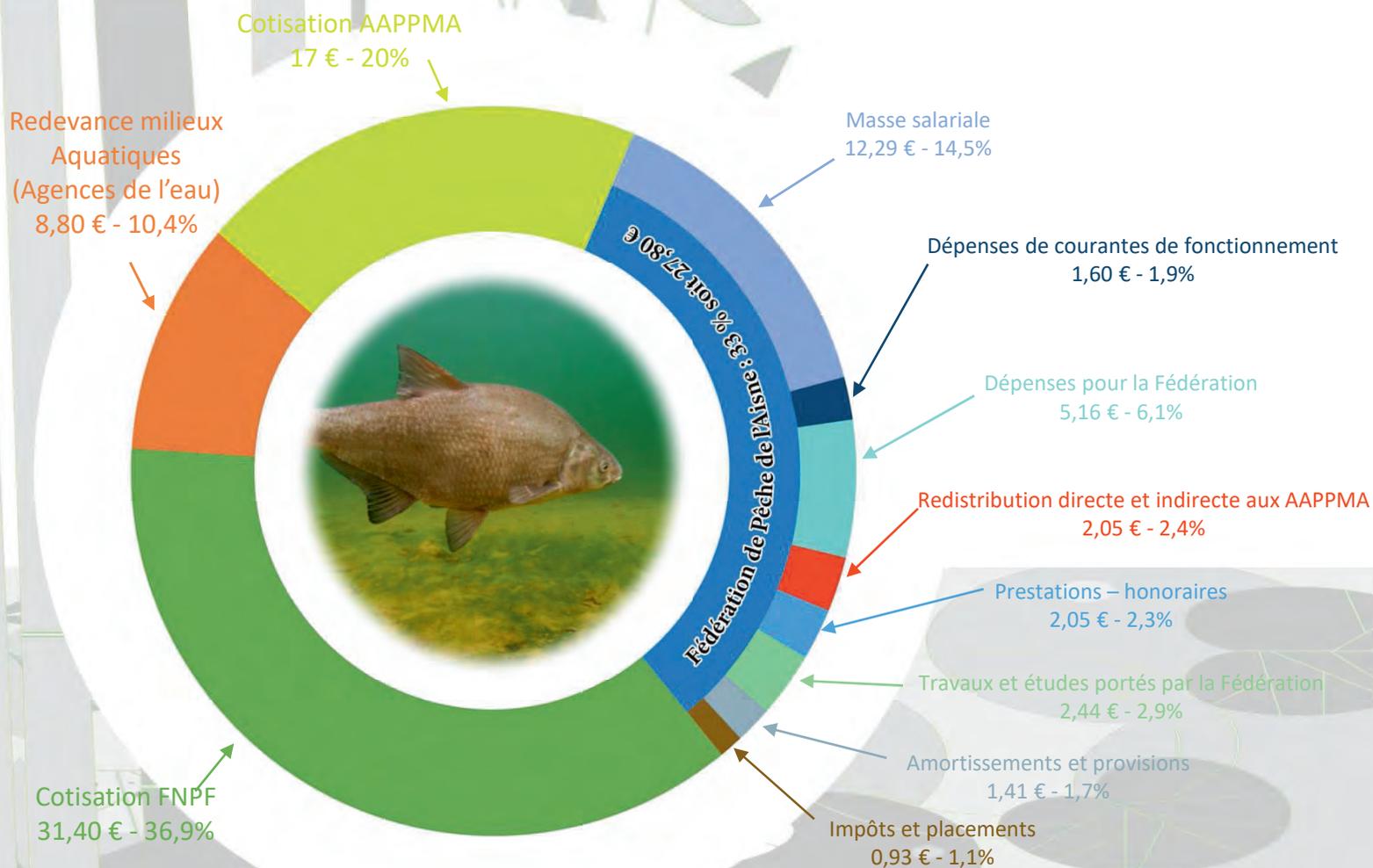
Type de carte	Nombre
Carte Interfédérale	3475
Carte Personne Majeure	4696
Carte « Automne »	253
Carte Découverte Femme	546
Carte Personne Mineure	1870
Carte Découverte – 12 ans	1452
Carte hebdomadaire	437
Carte Journalière	2983
Pass Pêche Mineur	144
Pass Pêche Majeur	48
Option URNE	47



Les chiffres clés :

- 12 292 adhérents annuels (contre 13 452 en 2023)
dont 3 322 mineurs (contre 3 675 en 2023)
- 3 420 adhérents occasionnels (contre 3 494 en 2023)

Répartition des cotisations payées par les pêcheurs lors de l'acquisition d'une carte de pêche Personne majeure à 85 €



Compte de résultat synthétique 2024

PRODUITS	
Cartes de pêche, réservoir de Travecy et options Lac Ailette	290 212 €
Vente et productions de poissons	6 295 €
Prestation de services / Animations	8 743 €
Locations	14 136 €
Subventions FNPF	154 145 €
<i>Kit emploi, tenues et formation GPP, matériel de pêche électrique, sondes thermique, habilitation électrique, formation back-office des élus</i>	
Subventions partenaires	252 099 €
<i>Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseil Régional HDF</i>	
Dommages et intérêts	25 100 €
<i>PV pêche</i>	
Produits financiers / Amortissements	82 526 €
Ristourne ventes URNE	107 245 €
Produits exceptionnels	179 991 €
Valorisation du bénévolat	34 436 €
TOTAL PRODUITS	1 154 928 €

Commentaire

Le bilan comptable fait apparaître un résultat bénéficiaire qui s'explique en grande partie par la vente d'un bâtiment et de la perception d'une subvention qui n'avait pas été provisionnée.

Malgré une baisse des effectifs en 2024 (-7% par rapport à 2023), les recettes liées aux ventes de cartes restent à peu près stables du fait de l'augmentation des cotisations en 2024.

La valorisation du bénévolat correspond à la retranscription en coût de l'investissement en temps des bénévoles (administrateurs et gardes pêche) pour le bon fonctionnement de la Fédération.

L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés sur demande au siège de la Fédération.

CHARGES	
Dépenses courantes	45 491 €
<i>Eau, électricité, carburants, petits matériels, fournitures administratives, location et entretien des véhicules, frais postaux et bancaires, location photocopieuses</i>	
Dépenses pour les AAPPMA	58 553 €
<i>Baux de pêche, subventions d'alevinage, subventions APN, tenues GPP, impression des guides et dépliants, objets publicitaires, matériels d'animation, organisation des concours</i>	
Dépenses pour la Fédération	147 211 €
<i>Défraiement (repas, déplacements), Assurance, cotisations aux structures piscicoles, entretien des immeubles et des plans d'eau, acquisition hangar, rempoissonnements...</i>	
Salaires, charges sociales et frais de formation	350 249 €
Amortissement et provisions	40 283 €
Honoraires	54 748 €
<i>Avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, bureaux d'étude</i>	
Projets de la Fédération pour les AAPPMA	69 510 €
<i>Travaux (restauration habitat sur le Péron), étude RNN Vesles et Caumont</i>	
Ristourne URNE versée aux AAPPMA	92 238 €
Impôts et placements	26 442 €
<i>Moins-values latentes sur les placements, impôts locaux, taxes foncières</i>	
Valorisation du bénévolat	34 436 €
TOTAL CHARGES	919 160 €
RESULTAT	235 767 €

Les partenaires financiers



4 postes aidés via le kit emploi FNPF : 140 000 €

Environ 15 000 € de subventions pour des études, travaux, aménagements de parcours et acquisition de matériel



Financement à 50 % de 2,45 ETP consacrés aux missions de connaissance, protection et restauration des milieux, soit environ 80 000 € de subventions dans le cadre de la convention d'animation

Environ 21 000 € de subventions accordées pour des travaux et environ 75 000 € de subventions accordées pour des études



Financement à 30 % de 2,9 ETP consacrés aux missions financées par la région Hauts-de-France (Observatoire Piscicole Régionale, Restauration des milieux Aquatiques, Sensibilisation)

Environ 72 000 € de subventions accordées (44 000 € en fonctionnement / 28 000 € en investissement)



Les principaux partenaires techniques

Services de
l'état



DREAL HAUTS-DE-FRANCE
Direction Régionale Environnement Aménagement Logement



POLICE NATIONALE



Etablissements
publics



siabaves
au fil de l'eau...

Associations



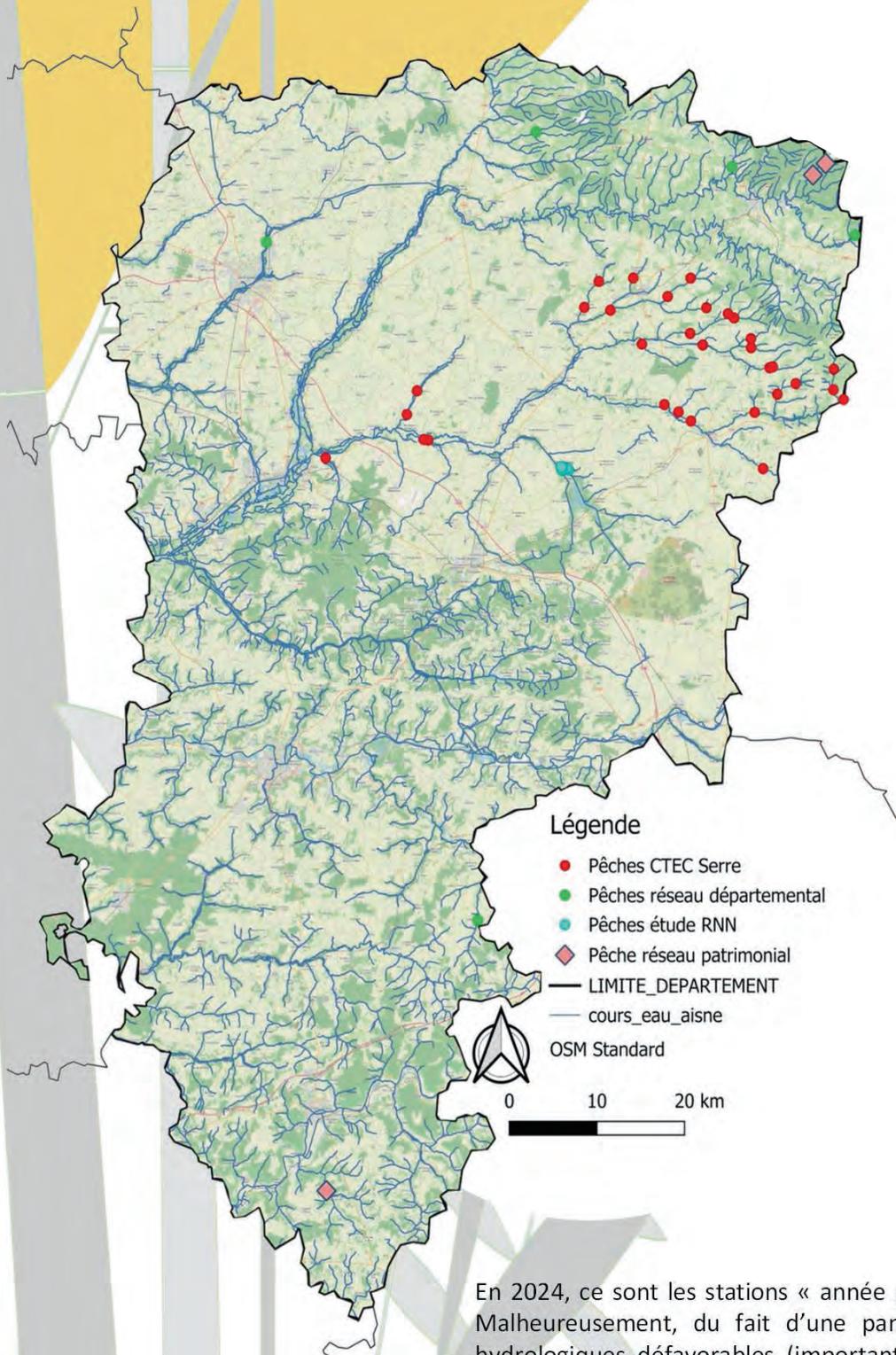
PAYS DE L' AISNE



SAPL



CONNAISSANCE



Le réseau départemental de suivi piscicole, créé en 2023, a été poursuivi en 2024. L'objectif est de suivre dans le temps l'évolution des peuplements en lien avec les variations naturelles ou dégradations liées aux activités humaines. Ce réseau complétera le réseau de surveillance de la qualité de l'eau déjà mis en place par les instances gouvernementales. Il sera par ailleurs complété par un réseau de suivi thermique (voir par ailleurs).



En 2024, ce sont les stations « année paire » qui auraient dû être suivies. Malheureusement, du fait d'une panne matérielle puis des conditions hydrologiques défavorables (importantes crues de septembre – octobre) seules **7 opérations ont été réalisées et 9 ont dû être annulées**.

En parallèle de ce réseau de suivi, la FAPPMA a réalisé aussi des opérations d'inventaires plus ponctuelles, notamment dans les cadres suivants :

- acquisition de connaissance dans le cadre du **Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) de la Serre** sur des cours d'eau avec absence de données ou données anciennes (**29 opérations**);
- **suivi des annexes hydrauliques** avec un focus sur l'espèce cible Brochet (**3 opérations**) ;
- **suivi de l'efficacité de travaux de restauration** : état initial ou état post-travaux (**1 opération**);
- **1 grosse opération réalisée dans le cadre de l'étude sur la RNN des marais de Vesles-et-Caumont** (plusieurs interventions destinées à la capture des espèces destinées à être marquées pour l'étude)

En 2024, cela représente plus de 40 opérations sur le département.

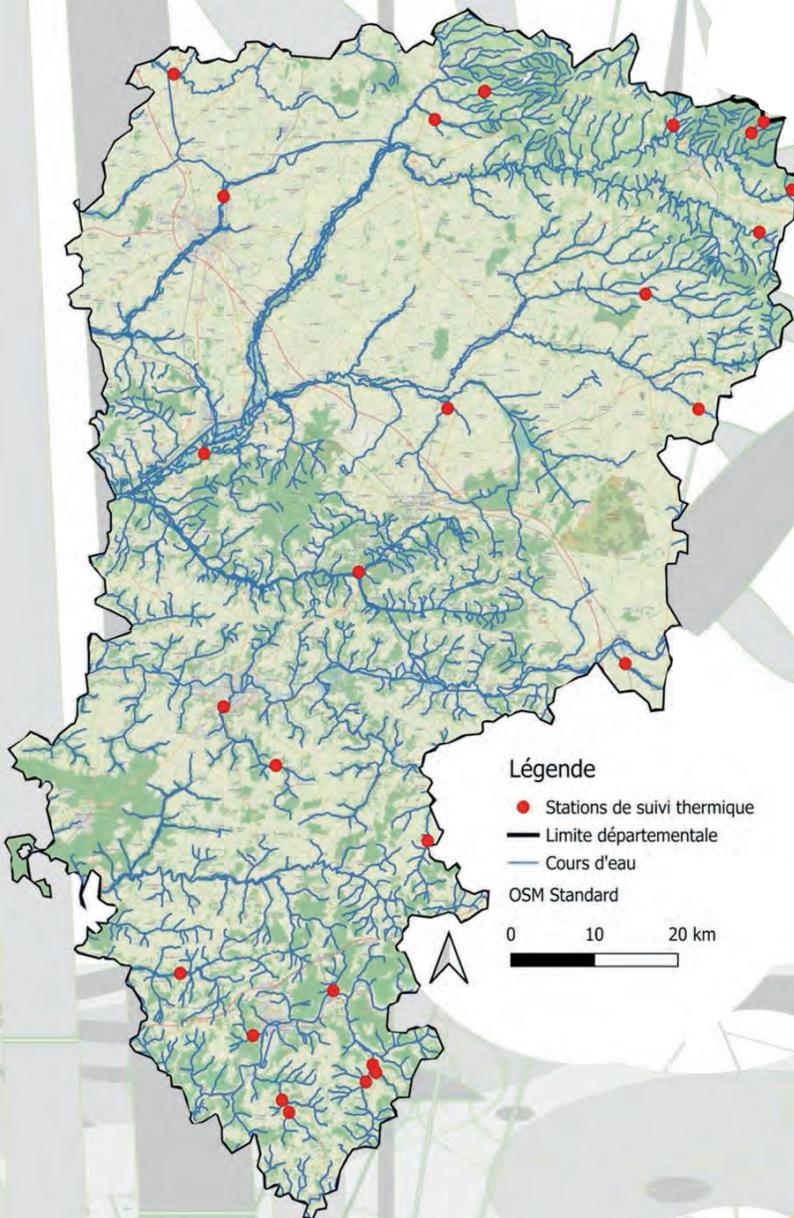


L'ensemble de stations du réseau départemental de suivi piscicole ont été équipées de sondes thermiques. En 2024, ce sont donc **26 sondes thermiques qui ont été installées sur les cours d'eau du département**.

Les sondes ont été paramétrées de manière à effectuer une mesure de température par heure.

Chaque sonde a été fixée sur un support, fabriqué en régie, permettant de faciliter le relevé des sondes et leur protection contre les crues.

Le suivi de la thermie sur le long terme, en parallèle des suivis piscicoles effectués, nous permettra de corréliser l'évolution des peuplements piscicoles avec l'éventuelle augmentation de la température de nos cours d'eau dans un contexte de dérèglement climatique. Certaines espèces **sténothermes*** telles que la truite fario et la Lote de rivière pourraient être directement impactées.



Enfin, le suivi fin de la thermie des cours d'eau peut aussi donner des indications précises quant à la reproduction de certaines espèces (période, temps d'incubation, dates d'éclosion...) en lien notamment avec les périodes de pêche.

Il faudra être patient et de plusieurs années de chroniques de données avant de pouvoir les interpréter...



* Une **espèce sténotherme** se dit d'un organisme incapable de supporter de grandes variations, écarts, de température. Contrairement aux espèces eurythermes qui peuvent supporter d'importantes variations de température. Le terme sténotherme est le plus souvent utilisé pour les espèces d'eau froide, on parle alors de « sténotherme froid ».

La Fédération, dans le cadre de ses missions statutaires de protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles a entamé des suivis sur des espèces méconnues et/ou en très forte régression: l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), la Lote de rivière (*Lota lota*) et la Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*)

Après un gros travail bibliographique pour déterminer les cours d'eau sur lesquels ces espèces pourraient être présentes, une campagne de prélèvements et de recherche par ADN environnemental a été mise en place pour compléter les premiers prélèvements effectués en 2022 et ayant donné de bons résultats.

Le taxon « Bivalves » a également été ajouté à la recherche, pour compléter les données lacunaires sur ce taxon mal connu et souvent peu inventorié.

Choix des stations

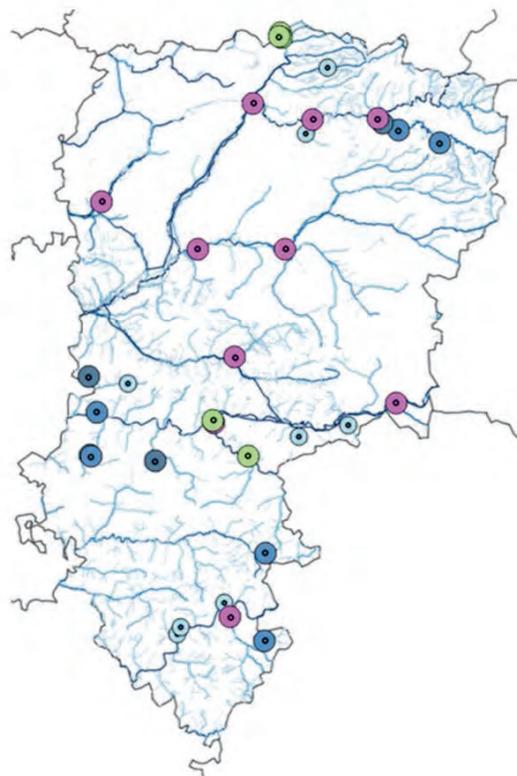
La FAPPMA 02 s'est basée sur des données physico-chimiques et des observations historiques, venant de pêches électriques, de campagnes ADNe d'autres Fédérations et de la plateforme PicNat, dans l'Aisne et sa périphérie.

Pour compléter et mettre à jour les connaissances, un sondage participatif « Avez-vous vu ces poissons ? » lancé en 2022 a permis à 22 personnes de communiquer de nouvelles données.



Carte des prélèvements ADNe effectués en 2022 et 2024

- Prélèvement multispécifique Poissons + Bivalves 
- Prélèvements Loche d'étang 
- Prélèvement Ecrevisse à pattes blanches 2022 
- Prélèvement Ecrevisse à pattes blanches 2024 



L'ADN environnemental (ADNe) est une technique de plus en plus utilisée au cours de ces dernières années. Elle consiste à identifier une espèce à partir de l'ADN qu'elle laisse dans son environnement. Dans notre cas, en milieu courant, il s'agit d'une double filtration d'eau analysée avec par RT-PCR qui présente l'avantage de pouvoir être effectuée par une seule personne.

Il est à noter que la méthode ne permet pas de détecter à 100% la présence d'un individu, et qu'une absence de détection n'indique pas systématiquement l'absence de l'espèce.

Résultats

Une **nouvelle station** abritant l'Ecrevisse à pattes blanche a été découverte. La Lote a été redétectée sur **trois stations historiques**, ainsi que le Gobie à tâche noire et le Gobie demi-lune sur deux stations, permettant de suivre l'avancée de ces espèces invasives

La Fédération profite de la mise en œuvre de son programme de pêche à l'électricité afin de réaliser **des prélèvements d'écailles** dans le but de réaliser des études scalimétriques.

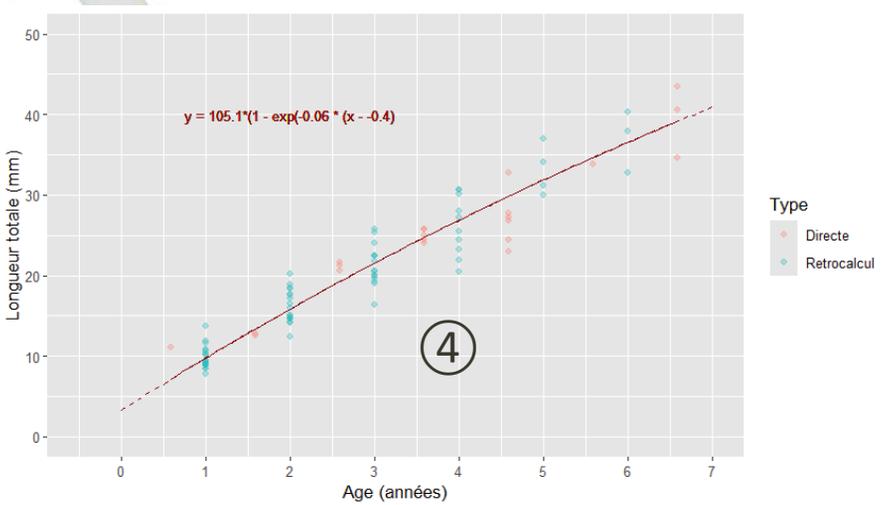
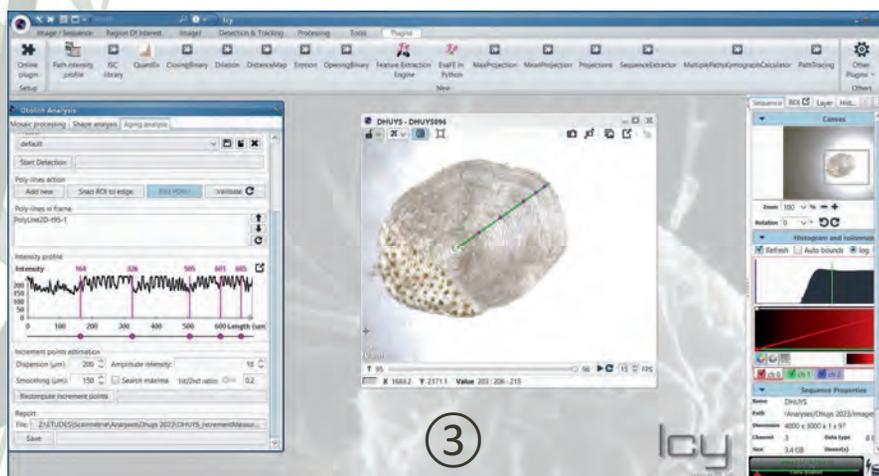
Les deux espèces ciblées par ces prélèvements sont la **Truite fario** et le **Brochet**.

En 2024, l'analyse des écailles a concerné la Truite fario **sur différents bassins versants: la Crise, la Dhuys et le Dolloir**.



Les étapes

- ① Prélèvement des écailles
- ② Préparation puis lecture des écailles à la loupe binoculaire
- ③ Analyse des résultats (il est nécessaire d'avoir un minimum d'écailles qui soient représentatives de toutes les classes de taille pour obtenir une courbe réaliste)
- ④ Courbe de croissance permettant d'obtenir une relation Taille-Âge des poissons (ci-dessous, exemple de la Crise)



✓ La scalimétrie est l'étude des écailles. Celles-ci sont en effet une source d'information sur l'état et sur l'âge du poisson.

✓ Le principe est le même que pour les écorces des arbres. En effet, la croissance des écailles est différente selon la disponibilité en ressources nutritives et l'énergie que l'individu consacre à sa croissance.

Généralement, il est ainsi possible de « lire » le passage des saisons, mais également de distinguer des étapes importantes de sa vie, comme la reproduction.

✓ L'âge du poisson permet par rapport à sa taille mesurée d'évaluer son état sanitaire ainsi que de définir la structure de la population. Une population bien établie dans un milieu présente des générations ou cohortes différentes.

Lancement de l'étude

En mai 2024, la Fédération en partenariat avec l'association gestionnaire de la Réserve Naturelle du marais de Vesles-et-Caumont et avec l'AAPPMA de Pierrepont, a débuté une étude de 3 ans dans la Souche et son marais.

3 espèces indicatrices suivies

- ✓ La **Lote de rivière**, espèce très méconnue et en forte régression en France, qui est sensible à la thermie et préfère en particulier se reproduire dans des eaux ne dépassant pas les 5 à 6°C en hiver ;
- ✓ Le **Brochet**, espèce emblématique pour les pêcheurs et dont le cycle de vie dépend du bon fonctionnement du marais : sa reproduction s'effectue juste après celle de la Lote, dans les zones végétalisées inondées par les crues et/ou l'affleurement de la nappe ;
- ✓ La **Lamproie de Planer**, seule lamproie non parasitaire vivant en eau douce, qui passe la majeure partie de sa vie au stade larvaire, enfouie dans les sédiments, et qui est sensible à la pollution.

Un premier marquage a été organisé le 15 juin 2024, à l'aide de pêcheurs à la ligne sur le canal de la Souche, qui a permis d'équiper **8 Brochets géniteurs de puces RFID**. Des **pêches électriques** ont ensuite été menées dans la Réserve Naturelle entre le 25 et le 27 juin 2024 puis la dernière semaine d'octobre 2024, où **20 Lotes et 315 Brochets ont été équipés**. Des **prélèvements génétiques** ont également été effectués sur 109 de ces derniers.



3 portiques de détections fixes ont de plus été installés pour suivre en continu le passage des individus marqués, complété par des campagnes de détection mobiles effectuées régulièrement dans la Réserve Naturelle.

Des **sondes thermiques** ont également été installées de façon à suivre la température de la Souche et des différents cours d'eau et résurgences de la réserve, et identifier d'éventuels points noirs ou refuges thermiques.



En 2024, **12 campagnes de suivi à l'aide d'antennes mobiles** ont été effectuées entre juin et septembre, totalisant 242 détections. Dans le même temps, les portiques ont permis de constater **302 passages de poissons**, dont 9 Lotes et 21 brochets.

Autres actions



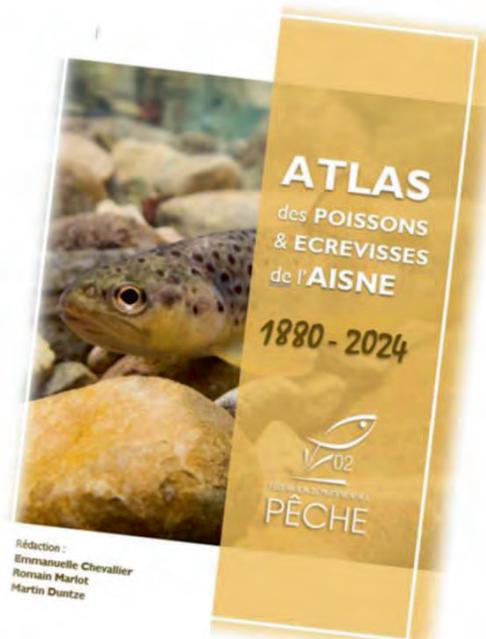
Poursuite de l'amélioration des connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches

En plus des prélèvements ADN réalisés, des prospections nocturnes ont été planifiées afin de confirmer les résultats des analyses ADN réalisées en 2024.

La prospection sur le Ru de Vassens n'a pas permis localiser la population d'écrevisse à pattes blanches détectée en 2022 par ADN. Une autre prospection sur une nouvelle station a dû être annulée du fait des crues survenues fin septembre 2024.

Atlas piscicole départemental

Après la recherche et la centralisation de toutes les données piscicoles historiques et actuelles dans une base de données commune, la Fédération a commencé la rédaction d'un Atlas piscicole départemental qui permettra de présenter les cartographies actualisées de la présence de chaque espèce, ainsi que les études menées sur celles-ci.



Rédaction :
Emmanuelle Chevalier
Romain Mariot
Martin Duitze

Monitoring Anguille

Depuis 2022 le département de l'Aisne a été inclus dans le monitoring piloté par Seinormigr qui a pour but de renseigner sur l'état du stock d'anguilles jaunes dans tout le bassin Seine-Normandie afin d'adapter les pratiques. En particulier, ce suivi permet de :

- ✓ Dimensionner les populations en termes d'abondance et de répartition spatiale
- ✓ Quantifier le recrutement et l'abondance des individus de l'année
- ✓ Identifier les fronts de colonisation active
- ✓ Evaluer l'impact des obstacles majeurs à la montaison des jeunes stades et limitant le taux de colonisation de l'espèce.

En 2024, à cause des forts niveaux d'eau, seuls 3 stations sur 5 ont pu être échantillonnées par la FAPPMA 02 dans ce cadre et selon le protocole dédié, complétées par des données récoltées sur d'autres stations des réseaux de suivis internes







CONSERVATION

L'Association Régionale ainsi que les 5 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Hauts de France se sont associées pour élaborer la Liste Rouge des espèces de poissons et d'écrevisses menacées à l'échelle de la région Hauts-de-France.

La liste rouge régionale permet de disposer d'un inventaire des espèces menacées à un instant donné et de guider les politiques et les stratégies régionales de conservation.

Initié en 2023 et confié au bureau d'études Scimabio Interface, le travail s'est poursuivi et finalisé en 2024 par la pré-validation des listes Poissons et Ecrevisses par le comité d'experts.

Ces listes ont ensuite obtenu la labellisation de l'UICN avant d'être validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) en fin d'année 2024.



De manière synthétique, la liste rouge des poissons et écrevisses des Hauts-de-France comprend, parmi les 42 espèces qui ont pu être évaluées :

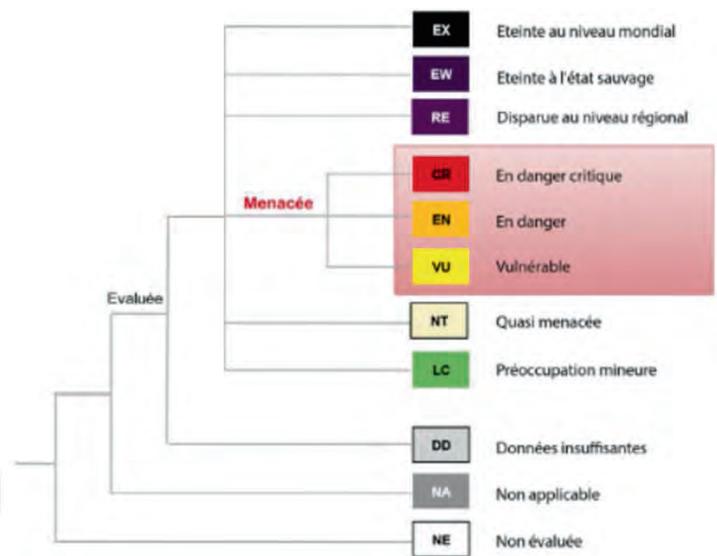
- 4 espèces classées CR (en danger critique) ;
- 4 espèces classées EN (en danger) ;
- 4 espèces classées VU (vulnérable) ;
- 10 espèces classées NT (quasi menacées) ;
- 2 espèces classées RE (régionalement éteinte)

 Pour rappel, seules les espèces « natives » sont étudiées lors de l'élaboration de la liste rouge; les espèces introduites après 1500 ne sont pas évaluées. Il en est de même pour les espèces erratiques (à la présence occasionnelle).

Au total, 20 espèces de poissons et 4 espèces d'écrevisses ont été écartées de l'évaluation (catégorie NA – méthodologie non applicable).

Par ailleurs, parmi la liste « poissons », 3 espèces ont été évaluées à l'échelle de deux bassins versants uniquement : le bassin de la Meuse et de l'Escaut. Il s'agit de **l'able de Heckel, de la grémille et du silure glane**. De la même manière, **le chabot de Rhénanie** a été étudié uniquement en considérant le bassin de la Meuse. Ces différentes espèces ne sont pas natives du bassin de la Seine et ne peuvent être considérées à l'échelle globale de la région des Hauts-de-France.

Enfin, 5 espèces de poissons n'ont pas pu être évaluées et ont donc été classées DD (données insuffisantes), il s'agit : du **Chabot de Rhénanie, du Gobie buhotte, de la Grémille, du Flet et du Mulet Porc**.



Rappel des différentes catégories de menace de l'UICN

A noter aussi la présence d'un cas particulier: il s'agit de l'écotype de la truite de mer qui est traité comme une sous-espèce de la truite fario du fait des obligations de gestion territoriales auxquelles elle est sujette sur le territoire. Également, les mœurs comportementales de cet écotype sont très éloignées de celles de la truite commune et il semble nécessaire (pour la majorité des membres du comité d'évaluation) de proposer un critère de menace à cet écotype.



C'est l'Association Régionale de pêche des Hauts-de-France qui porte ce projet financé en partie sur fonds propres, la DREAL des Hauts-de-France et le Conseil Régional des Hauts-de-France.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Liste des poissons - évaluation au rang de l'espèce

Nom vernaculaire	Nom latin	Catégorie de menace
Esturgeon d'Europe	<i>Acipenser sturio</i>	RE
Esturgeon noir	<i>Acipenser oxyrinchus</i>	RE
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	CR*
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	CR*
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	CR
Lote de rivière	<i>Lota lota</i>	CR
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	EN
Loche d'étang	<i>Misgurnus fossilis</i>	EN
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	EN
Brochet	<i>Esox lucius</i>	VU
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	VU
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	VU
Vandoise commune	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VU
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	NT
Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>	NT
Epinoche à trois épines	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	NT
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	NT
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	NT
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	NT
Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i>	NT
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	NT
Spirlin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	NT
Truite fario	<i>Salmo trutta</i>	NT
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	LC
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	LC
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	LC
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	LC
Chabot fluviatile/celtique	<i>Cottus perifretum</i>	LC
Epinochette lisse	<i>Pungitius laevis</i>	LC
Epinochette piquante	<i>Pungitius pungitius</i>	LC
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LC
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	LC
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	LC
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	LC
Able de Heckel**	<i>Leucaspius delineatus</i>	LC
Silure glane**	<i>Silurus glanis</i>	LC
Chabot de Rhénanie*	<i>Cottus rhenanus</i>	DD
Gobie buhotte	<i>Pomatoschistus minutus</i>	DD
Grémille**	<i>Gymnocephalus cernuus</i>	DD
Flet	<i>Platichthys flesus</i>	DD
Mulet Porc	<i>Chelon ramada</i>	DD

Liste des poissons - évaluation au rang de sous-espèce

Nom vernaculaire	Nom latin	Catégorie de menace
Truite de mer	<i>Salmo trutta</i>	VU

Liste des écrevisses - évaluation au rang de l'espèce

Nom vernaculaire	Nom latin	Catégorie de menace
Ecrevisse a pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	EN

* Espèces évaluées uniquement au niveau des bassins de la Meuse et de l'Escaut

** Espèces évaluées uniquement au niveau du bassin de la Meuse

Dossier	Avis donnés
Cours d'eau BCAE* (demandes de modification, ajout, suppression) 11 avis donnés	7 avis défavorables 1 avis favorable 3 avis « réservés » (nécessitant une visite de terrain entre les acteurs)
Arrêté d'orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie	Favorable (avec réserve relative aux seuils utilisés)
DIG* pour le PPRE* du Petit Morin Amont et de ses affluents	Favorable
Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) de VNF	Favorable (avec réserves relatives à l'impact sur les milieux aquatiques)
Captage eau potable de Chézy-sur-Marne (DUP* pour l'autorisation de dérivation des eaux, d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et l'instauration d'un périmètre de protection)	Favorable
Captage eau potable de Pernant (DUP* pour l'autorisation de dérivation des eaux, d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et l'instauration d'un périmètre de protection)	Favorable
Réfection de 5 ouvrages d'art de la SNCF	Favorable
Modification de l'arrêté cadre départemental "sécheresse" de l'Aisne	Favorable (avec réserves relatives à une station de référence utilisée et aux mesures de restrictions pour l'agriculture)
Arrêté de dérogation des conditions d'épandage dans le cadre du programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole	Favorable
Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) de la ville de Paris (canal de l'Ourcq)	Favorable
Installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Travecy	Défavorable

(*) BCAE: Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
 DIG: Déclaration d'Intérêt Général
 DUP: Déclaration d'Utilité Publique
 PPRE: Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration

Pollution de la Librette à Sommeron

Dans le cadre de la pollution de la Librette à Sommeron survenue en 2019, la FAPPMA, via son avocate, s'est constituée partie civile afin d'obtenir la réparation des dommages ainsi que l'arrêt des rejets polluants dans ce cours d'eau victime de pollution chronique depuis de nombreuses années.

La FAPPMA voyant la date de prescription approcher (*), elle a régulièrement relancé le parquet de Laon à ce sujet qui a donc planifié ce

dossier lors de l'audience du 30/01/25. Lors de l'audience, l'avocat de la laiterie LEDUC mise en cause a demandé le report de l'audience; celle-ci est donc reportée au mois de septembre 2025.

(*) L'article 8 du Code de procédure pénale prévoit que l'action publique des délits se prescrit par six années révolues à compter du jour où l'infraction a été commise.



Substrat de la Librette totalement recouvert de matière organique provenant de la laiterie des étangs de Sommeron

Pollution de la Marne à Mondrepuis

En 2024, les discussions entre l'entreprise et la FAPPMA ont continué de manière à trouver un accord amiable de réparation des préjudices moral, matériel et écologique.

Pour rappel, le 21 juin 2023 une pollution accidentelle de la Marne est survenue du fait d'une défaillance du système d'épandage des eaux résiduaires de la laiterie LESIRE et ROGER. L'entreprise LESIRE a immédiatement entrepris les démarches nécessaires pour faire cesser la pollution et s'est pliée à toutes les demandes de l'administration pour suivre l'évolution de l'état de la rivière après la pollution. Cela nécessite d'être souligné car il est rare, dans ces situations, que les

entreprises incriminées soient aussi coopératives...

Le protocole d'accord pour la réparation des préjudices a été signé en Janvier 2025.



Pollution de l'Aisne à Evergnicourt

Dans le cadre de ce dossier (dernier épisode de pollution de l'Aisne aux hydrocarbures le 25/06/23 par l'entreprise EVERBAL), la Fédération s'est immédiatement constituée partie civile étant donné le caractère réitérant des pollutions émanant de cette Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE).

Par ailleurs, la Fédération avait aussi sollicité une audience auprès du préfet afin de pouvoir échanger sur les possibilités qui lui sont conférées d'agir par la voie administrative sur cette ICPE afin qu'elle respecte les réglementations environnementales. Malheureusement, cette demande de la Fédération est restée lettre morte...

La Fédération a donc considéré que seule la voie judiciaire porterait ses fruits. La Fédération a donc travaillé à l'estimation des différents préjudices (matériel, moral et écologique) dans ce dossier et attend de connaître la date d'audience pour pouvoir demander la réparation de ces différents préjudices.

D'après les dernières informations dont nous disposons, cette affaire devrait être jugée courant 2025.



Autres actions



Relations avec les syndicats de rivière

- Participation aux Contrats Territoriaux Eau et Climat du département (Aisne-Vesle-Suippe, Ardon-Ailette, Marne-Surmelin, Oise amont, Ourcq-Clignon, Serre)
- Accompagnement de syndicats de rivière pour l'émergence de travaux de restauration et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Serre aval, Vesle...)

Participation aux commissions préfectorales

Etude des dossiers et participation :

- au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
- à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites (CDNPS)
- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de l'Aisne (CDPENAF)



Participation aux instances environnementales

- Comités consultatifs des Réserves Naturelles Nationales (Marais d'Isle, marais de Vesles-et-Caumont)
- Stratégie Départementale des Aires Protégées (SDAP)
- Comités de pilotage des sites NATURA 2000 du département
- Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)
- Cours d'eau BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et -environnementales)

Préservation de la ressource en eau

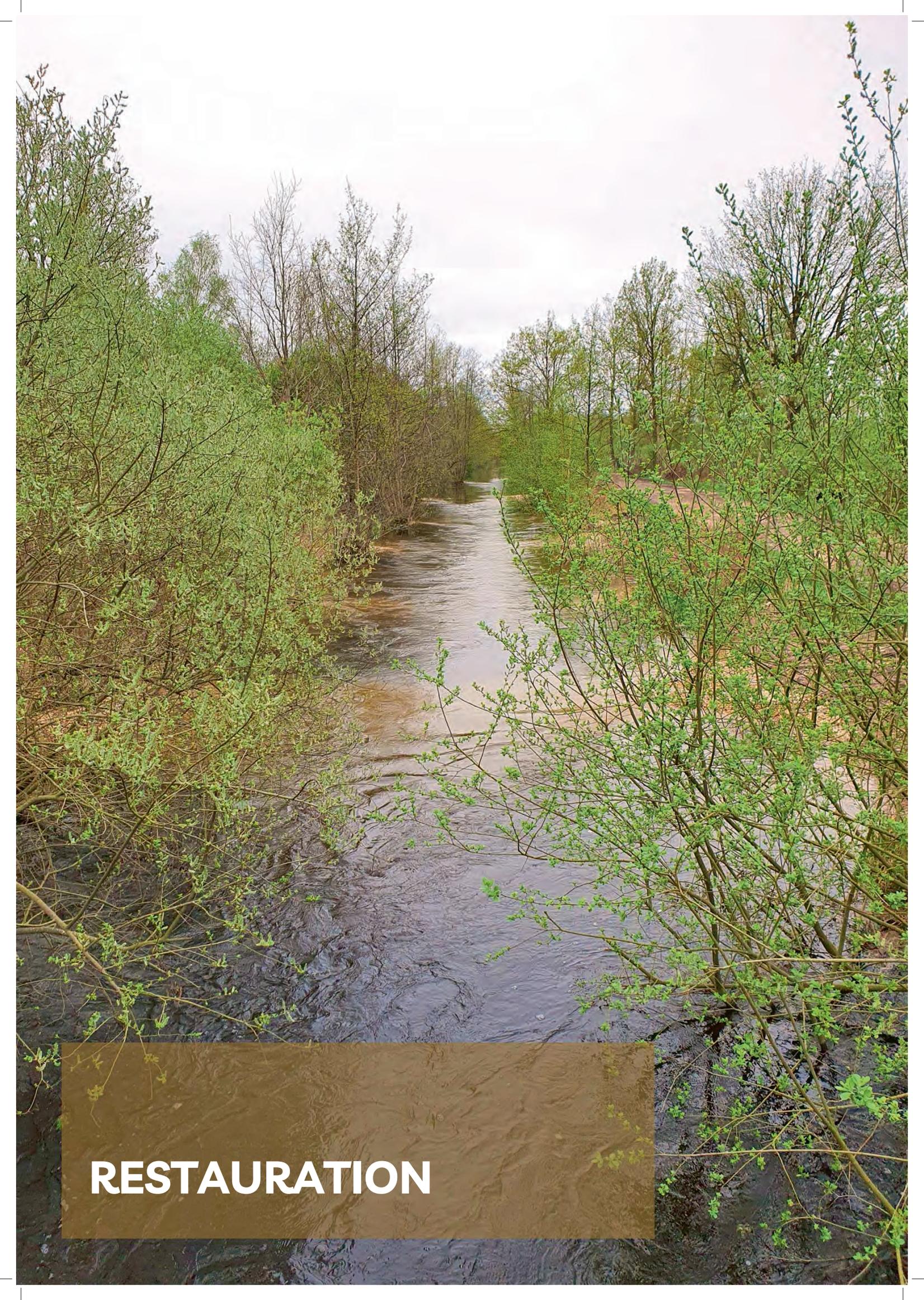
La préservation de la ressource (quantitative et qualitative) en eau est un objectif majeur de la FAPPMA. Ainsi, la structure a été représentée à chacune des réunions du comité ressource en eau ou de groupes de travail sur ce sujet (sur gestion volumétrique particulièrement). Le message de la FAPPMA reste fixe : la protection des milieux aquatiques, par des mesures adaptées au contexte local.

Pour disposer d'arguments solides, la Fédération travaille notamment à la définition des débits minimums biologiques. Ce sont d'ailleurs ces données qui permettent à la Fédération d'exiger actuellement la mise en place d'un débit minimum biologique sur la Dhuys dans le cadre de la régularisation du prélèvement de Pargny-la-Dhuis appartenant à Val d'Europe Agglomération (VEA). Ce dossier est en cours d'instruction par l'Agence Régionale de Santé et la Fédération a déjà prévenu qu'elle attaquerait l'arrêté préfectoral au tribunal administratif dans le cas où celui-ci n'imposerait pas un véritable débit minimum biologique à VEA.



Préservation des zones humides de la Vatroye

- Gestion durable de la pêche sur le site
- Mise en place de chantiers d'entretien (ouverture de roselières)
- Suivi de la réalisation du diagnostic faune-flore (réalisé par le bureau d'études Naturagora Développement) en vue de la rédaction du Plan de Gestion du site en 2025
- Proposition d'intégrer le site à la Stratégie Départementale des Aires Protégées (SDAP)



RESTAURATION

Restauration hydromorphologique de la Souche

L'AAPPMA de Pierrepont s'est rapprochée de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique pour engager un travail de gestion piscicole sur la rivière Souche, notamment avec un objectif de restauration du potentiel salmonicole du cours d'eau. La FAPPMA et l'AAPPMA ont rapidement rencontré l'Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnois (propriétaire du cours d'eau) afin de présenter ce projet. Plusieurs visites de terrain ont été organisées avec la participation des services de l'état (DDT). Un site a été retenu pour la réalisation de travaux « test » avant d'envisager des travaux de plus grande ampleur,



Les travaux ont consisté en la réalisation d'aménagements visant à assurer la diversification des écoulements et à la restauration d'un matelas alluvial. Ces travaux permettent notamment d'améliorer l'habitat piscicole de la rivière Souche.

Pour ce faire, le lit du cours d'eau a été resserré en créant des banquettes en tourbe puis des opérations de recharge granulométriques ont été réalisées au droit de ces banquettes de manière à recréer une diversité de faciès (alternance mouille / radier) et de substrat (substrat caillouteux favorable à la reproduction des espèces lithophiles – qui se reproduisent sur les fonds caillouteux des cours d'eau)

En plus d'améliorer l'état hydromorphologique de la Souche, un objectif annexe de ces travaux expérimentaux est d'évaluer leur impact éventuel sur la ligne d'eau dans les marais situés en amont. En effet, un des enjeux cruciaux des marais de la Souche est le maintien des niveaux d'eau en période d'étiage pour éviter l'assèchement du marais ; c'est un nouveau paradigme pour l'ASA des marais septentrionaux qui, à l'origine, fut créée pour assécher le marais... En rehaussant la ligne d'eau et en « ralentissant » la vitesse des écoulements dans la rivière (du fait de la présence de radier faisant office de « micro-seuils » naturels), on peut espérer ralentir le drainage de la nappe superficielle qui alimente les marais. Il y a une véritable attente des gestionnaires locaux (ASA, AMSAT des marais de la Souche, ...) sur ce point.

Financier	Montant	Taux
Agence de l'Eau Seine-Normandie	39 466 €	80%
Conseil Régional des Hauts-de-France	9 866 €	20%
Total	49 332 €	100%



Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la FAPPMA et l'ASA des marais septentrionaux du laonnois, Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Nomenclature Eau instruit par le service Police de l'eau de la DDT de l'Aisne Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Environnement Forêts.

En partenariat avec l'AAPPMA de Mesbrecourt et le Syndicat du bassin versant de la Serre aval, la FAPPMA a restauré un bras du Péron sur la commune de La Ferté-Chevresis dans le même ordre d'idée que les travaux réalisés sur la Souche.

Sur ce tronçon, le bras du Péron était rectiligne et ne présentait pas de faciès d'écoulements différenciés.

Par des apports en matériaux silico-calcaire d'origine alluvionnaire de diamètre 20-40 mm et de calcaire concassé de diamètre 80-150 mm, la recharge sédimentaire permet de recréer une diversité de faciès (alternance entre mouilles, plats et radier / différentes largeurs) et de recréer des zones de frayères pour les truites et autres espèces lithophiles (qui se reproduisent sur les fonds caillouteux des cours d'eau).

Par ailleurs, l'entreprise en a profité pour réaliser des travaux de terrassement en déblai-remblai, notamment au niveau des berges de manière à reprofiler le cours d'eau (sinuosité, berges en pente douce...).

Ce projet a été initié courant 2023 à la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui souhaitait faire émerger des travaux de restauration sur le Péron afin de travailler sur les questions de l'hydromorphologie pénalisantes pour l'atteinte du bon état écologique du Péron.

La FAPPMA a alors essayé de rassembler les différents acteurs locaux afin d'identifier les travaux à réaliser et de faire émerger ces travaux. Des travaux de restauration de la continuité écologique avaient été identifiés mais devant les difficultés à convaincre les propriétaires concernés, la FAPPMA s'est focalisée sur des travaux de restauration hydromorphologique et de zones favorables à la reproduction des truites fario (et autres espèces lithophiles).



Ci-dessus, aperçus des secteurs ayant fait l'objet d'une recharge granulométrique



Ci-dessous, aperçu d'un fossé annexe du Péron restauré (zone d'intérêt pour la reproduction du brochet et des amphibiens)

Après obtention de l'accord du propriétaire riverain, un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été rédigé et une demande de subvention faite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2024 par l'entreprise Ets Serge LANGLOIS.



Financier	Montant	Taux
Agence de l'Eau Seine-Normandie	19 848 €	80%
Conseil Régional des Hauts-de-France	4 962 €	20%
Total	24 810 €	100%

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre le propriétaire riverain, la FAPPMA et l'AAPPMA de Mesbrecourt

Autres actions



Restauration d'une frayère à brochet sur l'Aisne à Gernicourt

A la demande de l'AAPPMA « la vallée de l'Aisne » de Pontavert, la FAPPMA a travaillé au projet de restauration d'une annexe hydraulique de l'Aisne sur la commune de Gernicourt. Des relevés topographiques ont permis de dimensionner les travaux (notamment les volumes de terre à terrasser) et un porté à connaissance a été adressé à la Direction Départementale des Territoires de la Marne. Un travail de bûcheronnage a été réalisé en régie avec les bénévoles de l'AAPPMA mais les travaux ont dû être reportés à 2025 du fait des crues automnales de l'Aisne...

Restauration d'annexes à Condé-sur-Suippe

Lors de l'étude sur le comportement du Brochet dans la rivière Aisne en 2020-2021, la Fédération avait identifié la restauration de zones de reproduction comme un des leviers les plus importants à mettre en place pour assurer une population pérenne sur la rivière.

Le projet de restauration de deux annexes est en cours de lancement, avec des études topographiques et botaniques menées en 2024, et une identification de la Fédération des Chasseurs comme maître d'ouvrage en lien avec la vocation cynégétique des parcelles concernées.



Relation avec les maitres d'ouvrages

La Fédération, via sa connaissance des milieux aquatiques du département et son important maillage de pêcheurs, est en contact régulier avec l'ensemble des maitres d'ouvrage de travaux en rivière de manière à les accompagner techniquement et/ou pour faire émerger des projets de restauration dans le département.





SENSIBILISATION

La FAPPMA poursuit ses actions de sensibilisation / formation à l'environnement et plus particulièrement au fonctionnement des milieux aquatiques. La pratique de la pêche est un très bon vecteur pour sensibiliser le jeune public puisqu'elle permet d'aborder les différents milieux aquatiques et leur fonctionnement ainsi que les cycles biologiques des espèces piscicoles via une activité ludique.

Type d'animation	Effectifs sensibilisés
Animations pêche	77
Sensibilisation aux milieux aquatiques	433
Manifestations grand public	140
Manifestations APN	28
Total	678



Pour la mise en place de son programme pédagogique, la FAPPMA dispose d'un agrément de l'Education Nationale (renouvelé en 2024) et d'un animateur diplômé d'Etat (BPJEPS Moniteur Guide de pêche).



La FAPPMA intervient aussi dans le cadre de Natur'anim, un réseau d'associations œuvrant au cœur de la nature et regroupées afin d'offrir une offre pédagogique diversifiée et de qualité.

Plus d'informations ici:

<https://www.naturagora.fr/>



La FAPPMA intervient pour la formation des jeunes et l'organisation de chantiers Nature dans le cadre de partenariats avec les structures suivantes :

- l'Institut Charles Quentin de Pierrefonds
- le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) de Thiérache (Bac Pro GMNF avec option Pêche et milieux aquatiques)
- l'Etablissement Public Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Saint-Quentin
- la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Laon.



→ Les thématiques abordées lors des différentes animations proposées:

- Le cycle naturel de l'eau
- Les usages de l'eau
- Fresque aquatique
- Le milieu aquatique et ses habitants
- Les poissons d'eau douce
- Les êtres vivants, témoins et indicateurs de la qualité de l'eau
- Initiation à la pratique de la pêche

Retrouvez le programme pédagogique proposé par la FAPPMA sur notre site web :

https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=43345&path=Programme-d-education-a-l-environnement-et-au-developpement-durable.pdf

Autres actions



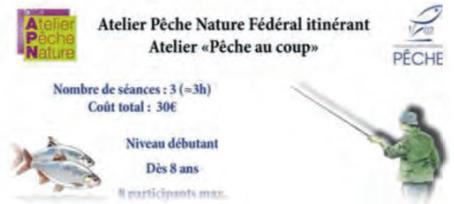
Etablissement d'un nouveau programme d'animation à destination des centres de loisirs

Essentiellement orienté vers la découverte et l'initiation à différentes techniques de pêche, pour une mise en œuvre courant 2025.

Lancement de l'APN fédéral itinérant

Proposé initialement sous forme de trois demi-journées d'initiation à la pratique d'une technique de pêche (coup ou leurres)

Le futur programme proposera de nouveaux lieux d'animation, et de nouvelles techniques de pêche.



Fête de la Pêche

Organisée au Grand large de Vailly-sur-Aisne, en partenariat avec les AAPPMA de Bourg-et-Comin, Braine & Vailly-sur-Aisne.

Au programme, initiation et démonstration (coup, feeder, leurres, float-tube...)

Environ 40 personnes sensibilisées (public familial)

Accompagnement des APN départementaux

Plusieurs sorties, théorique ou pratique, ont été programmées avec les APN du département

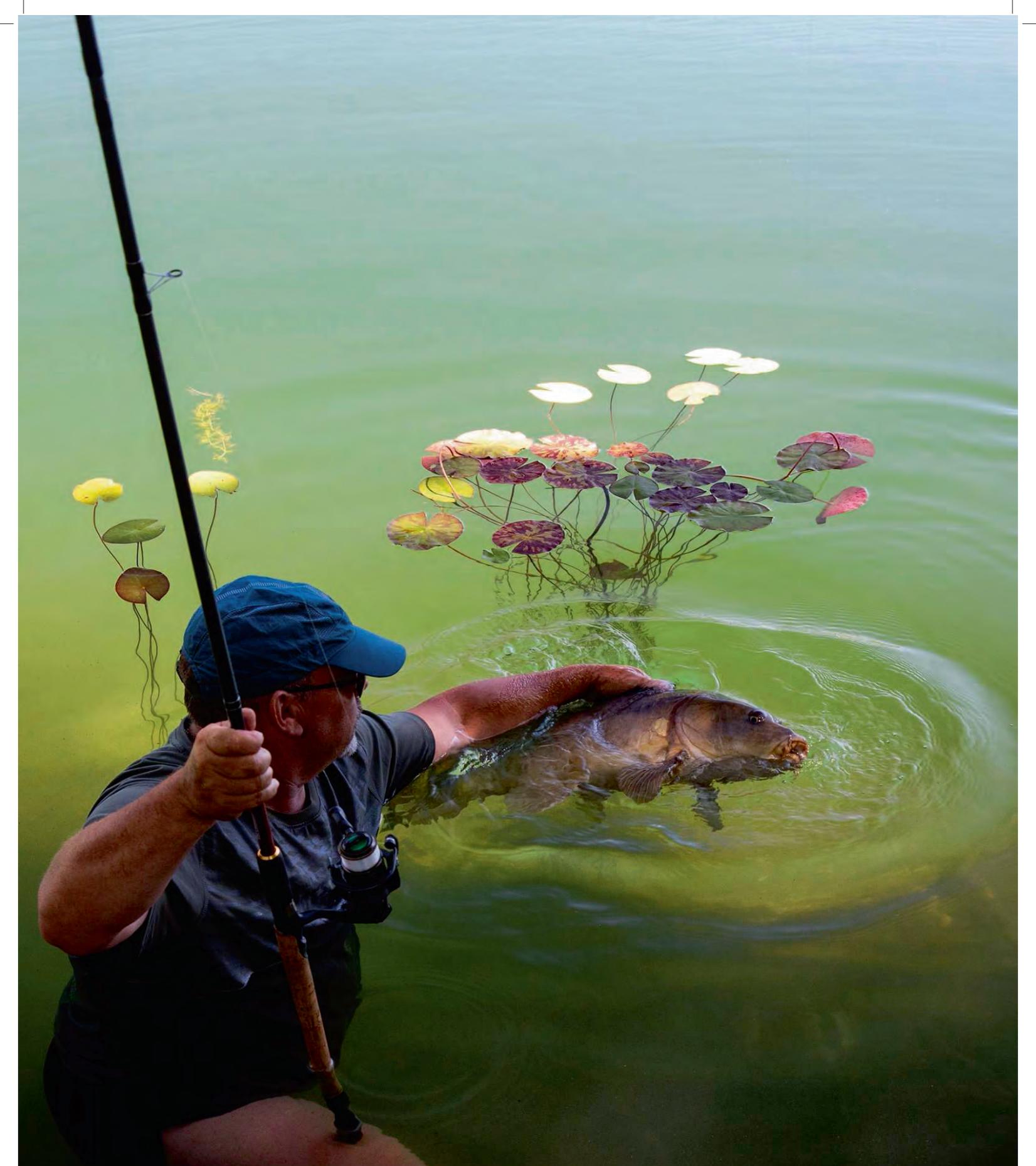


Initiation pêche pour les résidents du Foyer de Vie de Laon

Une demi-journée consacrée à la pêche au coup a été réalisée à l'étang de Semilly (géré par l'AAPPMA La Gaule Laonnaise de Laon) afin de sensibiliser les participants à la pêche et à la protection des milieux aquatiques.







LOISIR PECHE

Les circuits du **Junior Fishing Tour** (JFT) sont l'aboutissement d'une volonté commune de la FNPF, de la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et du Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP) de proposer aux jeunes pêcheurs et pêcheuses, pré-adolescent(e)s et adolescent(e)s, des espaces de rencontre et de confrontation répondant aux attentes de ces tranches d'âges..

Les circuits du Junior Fishing Tour

Les circuits sont pour l'instant tournés autour de deux disciplines : la pêche au coup, et la pêche aux leurres

Programmés à partir du niveau départemental, ces circuits ont pour objectif d'avancer jusqu'à des finales nationales avec pour finalité l'attribution des titres de Champion(ne)s de France dans les disciplines et les catégories d'âges concernées. Ils seront donc les circuits officiels de pêches sportives pour ces disciplines (pêche au coup et pêche aux leurres) et catégories d'âges (Juniors (U14 : - de 14 ans) et Espoirs (U18 : de 14 à 18 ans)).

L'esprit du projet est de faire du niveau départemental, par des rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, une ouverture et une progression vers la pêche de compétition.



JFT02 / Coup

Les deux manches, réalisées en partenariat avec le Comité Départemental de l'Aisne des Pêches Sportives en Eau Douce (CD02) ont été programmées dimanche 22 septembre 2024 aux étangs gérés par l'APPMA des Marais Communaux de Pierrepont.

13 participants, répartis dans les catégories « Junior » et « Espoir » se sont confrontés aux titilleux Gardons, Poissons-chat, Brèmes et autres espèces présentes dans le plan d'eau, avec pour objectif de se qualifier pour la finale régionale. Benjamin RAUSCHER et Simon MARGERIN ont été déclarés Champions départementaux dans leur catégorie respective (Espoir et Junior). La finale régionale doit se tenir au printemps, et la finale nationale en fin d'été 2025.



JFT02 / Leurres

La première manche, réalisée en partenariat avec le Club Carnassiers Grand-Est a été programmée samedi 5 octobre 2024 aux étangs fédéraux du Canivet.

9 participants, répartis dans les catégories « Junior » et « Espoir » se sont confrontés aux Brochets, Perches et Black-bass présents dans les plans d'eau, avec pour objectif de marquer des points avant la seconde manche du circuit. Maxime ROGER-LEPREUX et Léon DESSAUTE remportent la première place dans leur catégorie respective (Espoir et Junior). La seconde manche est programmée le 12 avril 2025 à Travecy, en vue de se qualifier pour la finale régionale qui doit se tenir au printemps, et la finale nationale en fin d'été 2025.



L'année 2024 était la deuxième année d'ouverture de la partie centrale du plan d'eau de l'Ailette à la pêche des carnassiers aux leurres en bateau. Pour cette deuxième année, la pêche fut globalement plus difficile. On pourrait croire que c'est dû à la pression de pêche mais probablement que non. D'une part, celle-ci reste volontairement assez faible avec un nombre limité de jours ouverts à la pêche et par ailleurs, d'autre part, d'après les résultats des carnets de capture, certains pêcheurs ont pu capturer un grand nombre de poissons... On mettra donc ça sur le compte de la météo !



La première année de fonctionnement n'étant pas passée inaperçue du fait du potentiel en carnassiers du plan d'eau de l'Ailette, la Fédération a été contactée par le Fishing Club qui souhaitait organiser la finale de sa compétition FC Fight Brochet à l'Ailette.

Comme cela n'amputait pas de créneaux de pêche pour les pêcheurs locaux (les dates choisies n'étaient pas ouvertes aux pêcheurs du fait de la présence d'autres manifestations nautiques) et que cela permettait de mettre le département de l'Aisne sous le feu des projecteurs, la Fédération, en accord avec le SMA, n'a pas tergiversé longtemps et a donc donné son accord pour l'organisation de cette manifestation très plébiscitée par les pêcheurs. Retrouvez les images de cette compétition au lien suivant: <https://youtu.be/zU4On-1Loeo?si=Q8R95g52WbuyvSix>

SYNDICAT MIXTE
DE L'AILETTE



Rappel !

Cette possibilité qui nous est offerte de pouvoir pêcher sur la partie centrale du plan d'eau de l'Ailette n'est pas gravée dans le marbre. Il nous appartient, à nous pêcheurs, de faire en sorte que le Syndicat Mixte de l'Ailette (SMA) nous maintienne sa confiance afin de pérenniser ce parcours! Cela passe notamment par le **respect des règlements en place** et notamment: **Renvoi des carnets de captures, inscription des accompagnants en bonne et due forme, respect des zones interdites à la pêche...**

La seconde année de fonctionnement en chiffres	
Nombre de jours de pêche en 2024	40
Droit de mise à l'eau	18 € par bateau (3 pêcheurs max)
Coût de location d'une barque	80 €
Nombre de barques en location	5 pour la première partie de l'année et 0 suite à l'arrêt des locations
Nombre de barques « extérieures » autorisées par jour	14 pour la première partie de l'année et 20 suite à l'arrêt des locations
Nombre total de pêcheurs en 2024	1066 (pour 540 créneaux réservés, soient environ 2 pêcheurs par bateau en moyenne)

Qui des locations ?

Nous sommes régulièrement interrogés sur l'arrêt des locations de barque à l'Ailette... Le SMA a pris cette décision en cours d'année 2024 du fait des trop nombreux problèmes rencontrés avec le matériel mis en location et surtout du fait des incivilités et dégradations causés par les locataires des barques. Afin de continuer à proposer une solution de location pour les pêcheurs ne disposant pas de leur propre embarcation et comme les problèmes rencontrés étaient principalement liés aux batteries et moteurs, la Fédération a suggéré au SMA de mettre en location les barques sans les moteurs... Affaire à suivre en 2025...

Pike N'Float



La 21^{ème} édition du traditionnel concours de pêche des carnassiers organisé par la Fédération afin de promouvoir ses plans d'eau fédéraux a été organisé au Caurois le Samedi 26 Octobre et a rassemblé 17 pêcheurs du bord et 19 en float-tube. La pêche fut délicate avec seulement 12 perches et 14 brochets capturés,

Autres actions



Labellisation Parcours Passion pour les étangs fédéraux du Canivet

- Le site des étangs fédéraux du Canivet est officiellement labellisé « Parcours Passion » depuis Novembre 2024.
- Des aménagements complémentaires devraient voir le jour prochainement (aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur l'Aisne, entretien de la zone boisée, réfection des parking suite aux dégâts de gibiers),



Signalétique des parcours de pêche

- Mise en œuvre d'une signalétique pour les parcours de pêche associatifs (étangs et complément pour les parcours rivières/canaux)
- Action identifiée dans le SDDL
- Montant : 11 578,73 €
- Financement : 50 % FNPF / 50 % FAPPMA & AAPPMA



Réservoirs des Salmonidés de Travecy

- Gestion administrative et technique des réservoirs Mouche et Leurre de Travecy
- Planification et réalisation des empoissonnements
- Entretien et aménagement du site
- Maintenance des embarcations et du matériel de sécurité
- Contrôle et surveillance des pêcheurs
- Organisation des déstockages



Nombre d'options journée	Nombre d'options « Clubs »	Nombre d'options ½ journée	Nbre de barques réservées
129	42	48	54

Pour cette saison (Octobre 2023 → Mai 2024), le fonctionnement du site a fortement été impacté par les conditions hydrologiques (nombreux jours de fermeture du fait de l'inondation du site)



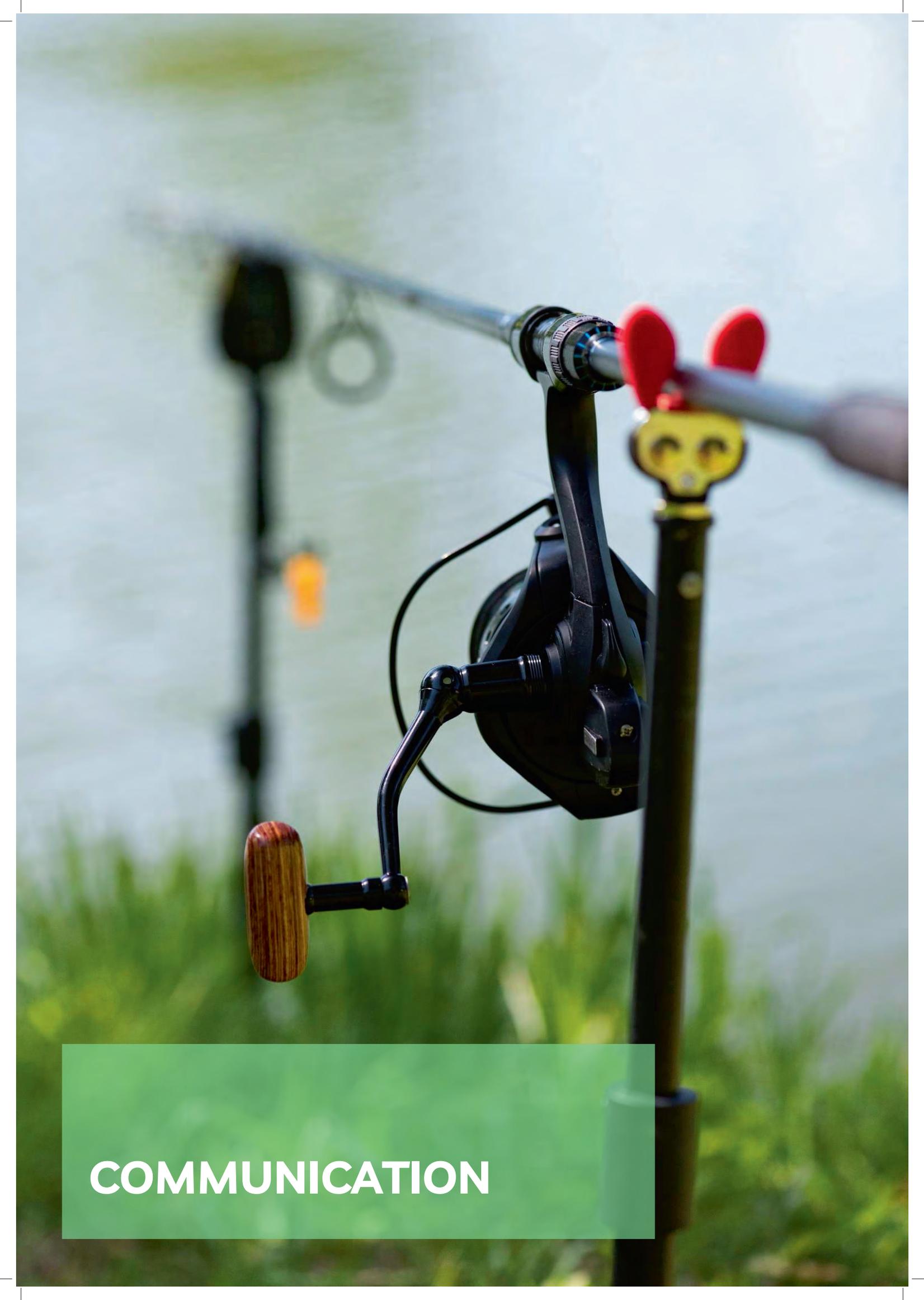
Entretien et gestion des plans d'eau fédéraux

- Fauche régulière
- Entretien des postes existants et création de nouveaux postes de pêche
- Planification des aménagements à réaliser

Cartographie interactive des parcours de pêche

Mise à jour de la cartographie interactive des parcours de pêche (nouveaux linéaires en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie piscicole, Parcours carpe de nuit ou No-Kill...)





COMMUNICATION

Pages FACEBOOK

- 45 Publications 2024 sur la page « Fédération » (6028 followers)
- 12 Publications 2024 sur la page « Fédération » (1129 followers)
- Réponses aux questions posées par les adhérents sur les messageries



28 300 visites



3683 interactions



111 900 vues



Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

5,1 K J'aime • 6 K followers



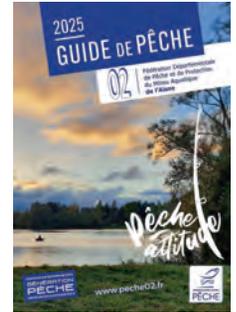
Réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy

1 K J'aime • 1,1 K followers



Dépliant Pêche, Guide des parcours de pêche

Conception, impression et distribution du Dépliant Pêche 2024 en **12 000 exemplaires** et mise à jour du Guide des parcours de pêche (version dématérialisée en téléchargement sur le site www.peche02.fr)



Presse écrite, Média

Communiqués de presse, mise en avant des actions et études réalisées ou en cours...



La Fédération de pêche de l'Aisne annonce son plan d'action 2024 à Vailly-sur-Aisne

Fort de plus de 13 000 adhérents, la Fédération de pêche de l'Aisne poursuit ses activités en faveur de la découverte du milieu aquatique. Sensibilisations, travaux et études... plusieurs mesures sont annoncées.

Les pêcheurs axonais de plus en plus contrôlés, de nombreuses infractions relevées

La Fédération départementale de pêche de l'Aisne multiplie les contrôles tout au long de l'année, grâce aux garde-pêches qui veillent quotidiennement au respect de la réglementation et à la protection des milieux aquatiques. Les infractions relevées sont multiples.

Bulletin d'information

Information trimestrielle des pêcheurs sur les actions (études, travaux...) et manifestations réalisées dans le département de l'Aisne par la Fédération et/ou les AAPPMA. Bulletin envoyé par mail aux 64 AAPPMA et à plus de 14 200 pêcheurs



Site Internet

Gestion et mise à jour du site web de la Fédération: www.peche02.fr



Stratégie de communication

La Fédération, via la commission dédiée, a entamé une réflexion sur sa stratégie de communication, que cela soit au niveau interne (AAPPMA/Fédération), vers le grand public (pêcheurs) ou les institutions. Pour ce faire, un cahier des charges a été établi et un prestataire recruté. Celui-ci entamera sa mission courant 2025 afin d'aboutir à la mise en place d'un plan de communication.

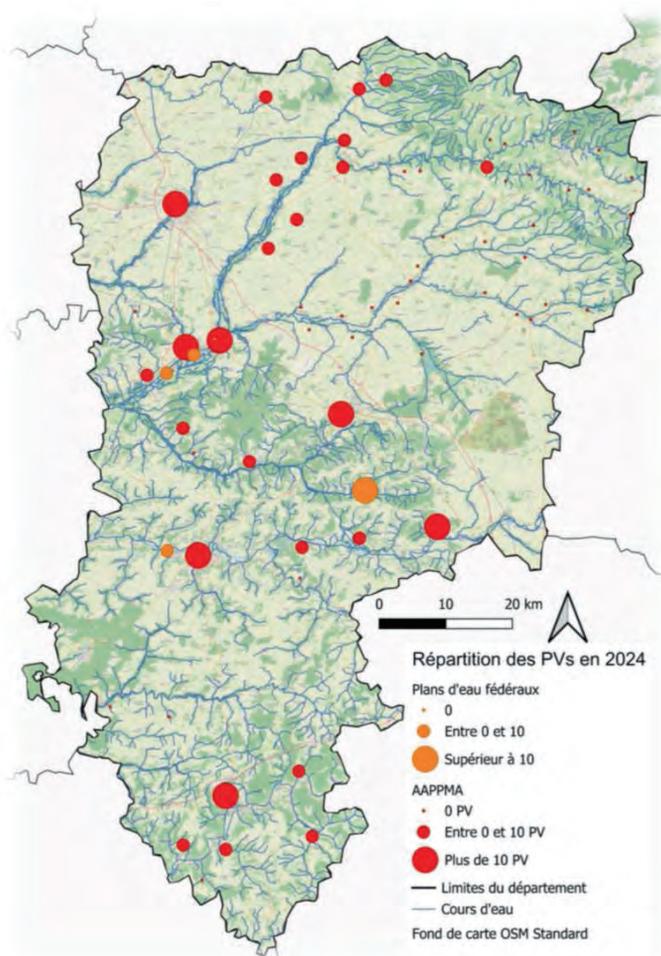


GARDERIE

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, par ses statuts, est chargée d'organiser la police de la pêche dans le département. Elle assure donc la formation et l'encadrement des Gardes Pêche Particuliers assermentés, le montage et le suivi des dossiers d'assermentation en lien avec la DDT, la rédaction et le suivi des procès-verbaux en lien avec les parquets, les missions de garderie, etc...

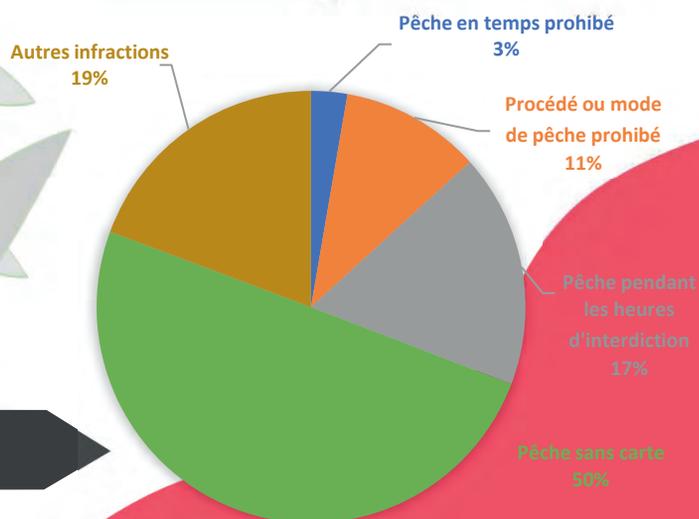
Les chiffres clés

Nombre de procédures	285
Nombre d'infractions relevées	331
Nombre d'AAPPMA concernées par des procédures	27
Nombre de saisies réalisées	87
Nombre de Gardes Pêche (GPP) Particuliers assermentés	± 50
Nombre de GPP verbalisateurs	15
Nombre d'Agents de Développement Halieutique (ADH)	10
Pourcentage d'acceptation des propositions de transactions civiles	63 %
Nombre de contrôles réalisés (Source VigiPêche)	7352



Parmi les autres infractions figurent notamment :

- non-respect de la taille légale de capture (ou fenêtre de capture)
- Pêche sans détenir l'autorisation du détenteur du droit de pêche (= pêche sur autrui)
- Pêche avec plusieurs lignes dans les 50 mètres en aval d'une écluse
- Procédé ou mode de pêche prohibé (Appâts prohibés...)
- Etc...



Saisie de matériel

La saisie de matériel ne concerne que les cas suivants :

- Pêcheur en infraction ne pouvant pas justifier de son identité
- Pêcheur étranger pour lequel des poursuites pénales ne seront pas engagées
- Pêcheur commettant plusieurs infractions
- Pêcheur réitérant

La saisie de matériel a démarré en 2022 et a fait l'objet d'un accord par les trois parquets du département. Celle-ci est rendue possible par les articles L.437-13, L.437-7, L.172-10 et L.172-12 du Code de l'Environnement. Le matériel est restitué au contrevenant dès paiement de la transaction civile. A l'inverse, si le contrevenant ne paie pas, la Fédération se constitue alors partie civile et c'est alors une décision de justice qui décidera du devenir du matériel.





Evolution du nombre de procédures sur la période 2018 – 2024 et répartition des procédures par Tribunal judiciaire compétent



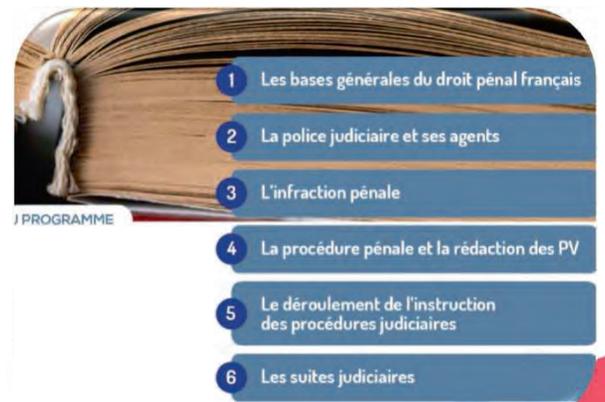
Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse du nombre de procédures directement liée à l'augmentation du nombre de contrôles sur les parcours du département. En 2024, la courbe reste stable. Deux hypothèses peuvent être avancées pour l'expliquer : les efforts de garderie commencent à porter leurs fruits et la météo moins clémente ayant attiré moins de monde au bord de l'eau (notamment les pêcheurs « occasionnels » en période estivale).



Formations

Formation initiale (module 3)

Le 05 Juillet et 13 décembre 2024, ces formations étaient dispensées aux 14 aspirants à la fonction de garde-pêche particulier assermenté (bénévole). La formation module 3 "police de la pêche en eau douce", réalisée en régie par le salarié de la Fédération, appréhende notamment les notions d'écologie aquatique, la réglementation de la pêche en eau douce, la rédaction des procédures et les connaissances halieutiques.



Formation initiale (module 1)

Le 20 décembre 2024, cette formation était dispensée à 5 aspirants à la fonction de garde-pêche particulier assermenté (bénévole). La formation module 1 "Notions juridiques de base", réalisée en régie par le salarié de la Fédération, appréhende notamment les notions de base, les droits et devoirs et la déontologie et technique d'intervention.



Formation continue des GPP

Le 21 décembre 2024, s'est tenue une session de formation complémentaire des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département (rappels avant l'ouverture, modifications réglementaires à venir, mises en situation pratiques...). Cette formation est dispensée en régie par le personnel de la Fédération. 37 GPP du département étaient présents lors de cette session. Cette formation s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.





Divers

Aménagement du hangar

La Fédération a fait l'acquisition fin 2023 d'un bâtiment. Ce bâtiment a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement afin d'être rendu fonctionnel pour répondre aux besoins de la Fédération. Ce nouveau bâtiment vient remplacer les anciens locaux techniques situés à Pinon et qui ont été revendus en 2024. Il présente l'avantage d'être plus fonctionnel et surtout d'être beaucoup plus proche du siège de la Fédération, de manière à économiser du temps de déplacement pour les salariés.

Ce nouveau bâtiment a été aménagé de la façon suivante:

- Laboratoire avec paillasse, point d'eau et réfrigérateur
- Salle d'eau (toilettes et douche)
- Salle de stockage du matériel d'animation pêche (hors gel et nuisibles)
- Atelier ouvert
- Rangements et stationnement matériel d'entretien
- Espace de stockage en mezzanine



Récapitulatif des coûts	
Acquisition du bâtiment (frais de notaire inclus)	108 500 €
Gros œuvre (couverture, maçonnerie, électricité, plomberie, cellules...)	53 850 €
Aménagement intérieur – équipements (outillages, rangements, laboratoire...)	20 460 €
TOTAL	182 810 €

Plan de financement		
Fonds propres	132 810 €	73%
FNPF	50 000 €	27%



Le gros œuvre (maçonnerie, plomberie, couverture et électricité) a été réalisé par un prestataire extérieur.

L'aménagement intérieur, quant à lui, a été réalisé en régie par les agents de la Fédération: peintures, aménagement mezzanine, espace de rangement, création de l'atelier avec plan de travail, table à souder...



Avec la vente du bâtiment de Pinon (120 k€) et la subvention de la FNPF (50 k€), l'acquisition et l'aménagement de ce local technique est quasiment une opération blanche pour la Fédération.

Autres actions

Formation des agents de la Fédération

- Formation initiale « Habilitation électrique » pour une partie du service technique et recyclage pour l'autre partie
- Formation sur le bien-être animal pour Emmanuelle
- Suivi de divers webinaires pour différents agents
- Formation sur le transport de poissons vivants pour Anthony et Adrien

Pêche de sauvetage

Pêche de sauvetage suite à l'abaissement du clapet (panne de vérin hydraulique) de la brèche de Marcy-sous-Marle ayant entraîné une baisse brutale, voire un « assèchement » localisé du Vilpion.



Exploitation de la pisciculture fédérale

- Vidange et pêche des étangs de Beuvarde
- Mise à jour de l'autorisation de transport de poissons
- Tir des cormorans sur la pisciculture fédérale
- Empoissonnement des étangs fédéraux avec les poissons issus de la pisciculture fédérale:
 - Canivet : 170 Kg de poissons blancs (gardons, rotengles, tanches...) 15 Kg de carpes 50 Kg de brochets
 - Caurois: 200 Kg de poissons blancs (gardons, rotengles, tanches...) 50 Kg de brochets
 - La Frette: 200 Kg de poissons blancs (gardons, rotengles, tanches...) 65 Kg de géniteurs

Le rempoissonnement des plans d'eau fédéraux a été complété début 2025 avec une commande de carnassiers – brochets et black-bass - via une commande à un pisciculteur. Il le sera aussi en carpes issues d'un bassin de grossissement courant 2025

Etang d'Artemps

Après échange avec l'AAPPMA de Saint-Quentin, propriétaire du plan d'eau d'Artemps dont la gestion était confiée à la Fédération, il a été décidé d'un commun accord **d'anticiper la rétrocession du plan d'eau à l'AAPPMA**, qui sera ainsi plus libre pour organiser ses manifestations, gérer les empoissonnements et l'entretien du site.

Concernant les pêcheurs officiant sur le plan d'eau, pas de changement les concernant, le plan d'eau restera accessible aux pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche du département et/ou d'une carte interfédérale. Par contre, à la demande de l'AAPPMA, la Fédération a procédé au retrait du filet qui délimitait le carpodrome. Ces changements sont effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2025.



An underwater photograph showing a dense field of green, feathery aquatic plants. Several small, silver fish are swimming in the clear water. The background is a bright, clear blue-green color.

**Fédération de l'Aisne pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique**

1, Chemin du Pont de la Planche

02 000 BARENTON-BUGNY

Tel : 03.23.23.13.16

Mel : contact@peche02.fr

Site web : www.peche02.fr

Facebook: www.facebook.com/peche02

Réalisation: FDAAPPMA 02

Directeur de publication: Pierre BOURGEOIS

Crédits photos : Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique / Laurent MADELON

Crédits illustrations : Victor NOWAKOWSKI – FNPF / Emmanuelle CHEVALLIER

Impression: Alliance Partenaires Graphiques